



Mairie d'AUBY
Fourniture de papier et enveloppes
Lot 1 : Fourniture de papier
Avenant 2
Décision n° 2026/017/MP

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260210-DD_2026_017-CC

S'LO

Publié le 18 février 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 relatif aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la convention de groupement de commandes signée le 23 Avril 2021,

Vu l'accord-cadre n°2023-30A (lot 1 Fourniture de papier) ayant pour objet la fourniture de papier et enveloppes a été notifié le 27 septembre 2023 à la société OVOL FRANCE.

Vu la demande du titulaire en date du 9 janvier 2026 relative à son changement de ses coordonnées bancaires

Considérant que le changement de relevé d'identité bancaire n'empêche aucune modification de l'objet, du montant ou des conditions d'exécution de l'accord-cadre.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de formaliser cette modification par avenant.

Considérant que les autres clauses restent inchangées et continuent de s'appliquer.

Le Maire,

Décide

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre de Fourniture de papier et enveloppes - Lot 1 : Fourniture de papier, actant le changement de coordonnées bancaires.

Article 2

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 10 février 2026

Bernard CZECH,
Maire

